



*Pour une politique régionale  
des sports aériens*

**CNOSF**

Maison du Sport Français  
1, avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 40 78 28 00  
www.franceolympique.com

Conseil Interfédéral  
des Sports Aériens  
Correspondants :  
Denis Cheminade, Séverine Niel  
E-mail : cisa@cnosf.org



Le Conseil  
Interfédéral  
des Sports  
Aériens





► La pratique aéronautique est aujourd'hui reconnue comme une pratique sportive à part entière et les fédérations aéronautiques, délégataires du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et membres du CNOSF en assument le développement harmonieux.

Réunies au sein du Conseil Interfédéral des Sports aériens (CISA) créé en 2001 au sein du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), ces fédérations sont heureuses de vous présenter leur plaquette d'information.

Sports de nature, les sports de la troisième dimension (sports aériens), contribuent au développement et à l'aménagement des territoires. Le "Stade aérien", concept créé par ces fédérations, doit permettre de mutualiser tout ce qui peut l'être entre disciplines différentes et de créer des liens avec le tissu sportif et socio-économique environnant.

L'objectif est de mieux accueillir sur les plates-formes, non seulement les pratiquants mais aussi leurs accompagnants et en particulier les familles qui doivent pouvoir pratiquer sur celles-ci diverses activités sportives, culturelles ou touristiques. L'objectif c'est aussi de multiplier les activités au profit des scolaires, des handicapés, des personnes à risque psychosocial, dans un contexte hautement valorisant.

Interlocuteur des pouvoirs publics au plan national, le CISA est aussi présent sur tout le territoire national. A l'initiative de son Président – Jean-François ANGLES que je remercie pour son action – dans chaque région, dans chaque département, les ligues régionales et les comités départementaux des fédérations aéronautiques se sont regroupés au sein des Comités Régionaux et/ou départementaux du CNOSF. Ils sont les interlocuteurs et les partenaires des décideurs publics (Etat et collectivités territoriales) dans un esprit de compétences partagées, en faveur d'un développement durable du sport aérien.

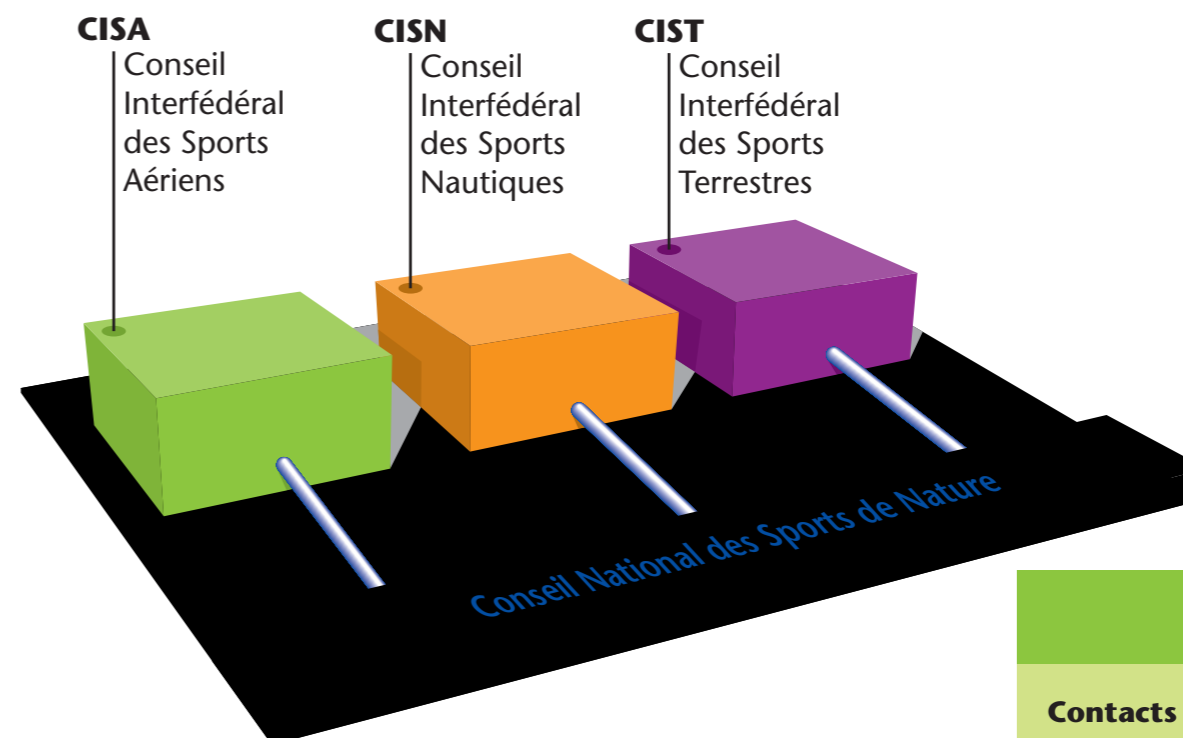
Nous souhaitons que la lecture de cette plaquette vous aide à appréhender plus clairement le domaine de la troisième dimension sportive et, en partenariat avec les fédérations françaises aéronautiques, à intégrer ces activités à fort potentiel éducatif, sportif et touristique dans vos politiques.

Henri SERANDOUR  
Président du CNOSF  
Membre du CIO

## L'organisation des sports de nature au sein du CNOSF

Le CNOSF a mis en place un Conseil National des Sports de Nature (CNSN) qui regroupe 47 fédérations de sports de nature.

Le CNSN est la **structure fédératrice** des trois conseils interfédéraux constitués autour des milieux de pratique (sports aériens, sports nautiques, sports terrestres).



Le CNSN est chargé de mettre en œuvre des actions transversales aux 3 conseils interfédéraux dans le but de **développer** et **promouvoir** les pratiques sportives et de loisirs en milieu naturel dans la perspective du développement durable.

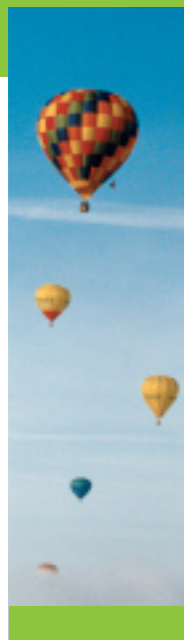
Les dossiers sur lesquels le CNSN s'est engagé en 2003-2004 :

- L'Agenda 21 du sport français
- La loi sur l'eau
- Le Plan Air
- La gratuité des secours
- Les raids multisports

### Contacts

- **Denis Cheminade**  
directeur de la Mission Développement CNOSF  
Tél. 01 40 78 28 31  
e-mail : [denischeminade@cnosf.org](mailto:denischeminade@cnosf.org)
- **Séverine Niel**  
chargée de mission CNOSF  
Tél. 01 40 78 29 39  
e-mail : [severineniel@cnosf.org](mailto:severineniel@cnosf.org)
- **Chantal Ruelle**  
assistante administrative CNOSF  
Tél. 01 40 78 28 17  
e-mail : [chantalruelle@cnosf.org](mailto:chantalruelle@cnosf.org)

# Le CISA : Conseil Interfédéral des Sports Aériens



Le Conseil Interfédéral des Sports Aériens regroupe 8 fédérations sportives :



Fédération Française d'Aéromodélisme (**FFAM**)



Fédération Française d'Aérostation (**FFA**)



Fédération Française Aéronautique (**FFA**)



Fédération Française de Giraviation (**FFG**)



Fédération Française de Parachutisme (**FFP**)



Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé (**FFPLUM**)



Fédération Française de Vol à Voile (**FFVV**)



Fédération Française de Vol Libre (**FFVL**)

Les fédérations de sports aériens ont la particularité d'être, sauf la FFP et la FFVL, sous la double tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Elles sont toutes membres de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI).

Fédération	FFAM	FFA Aéronautique	FFA Aérostation	FFG	FFP	FFP ULM	FFVV	FFVL	Total
Nbre de clubs (2003)	680	600	106	26	352	589	180	577	3 110
Nbre de licences annuelles (2003)	22 546	46 254	795	345	42 345	8 751	13 582	33 745	168 363

Le CISA a pour mission de proposer au président du CNOSF de mettre en oeuvre toute action visant à la promotion et au développement des sports aériens français tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Les sujets communs sont :

- ▶ La lutte contre les nuisances sonores
- ▶ La réglementation aérienne nationale et européenne
- ▶ La décentralisation et l'aménagement du territoire
- ▶ L'abaissement de la TVA

## Contact

▶ **Jean-François Angles**  
Responsable du CISA  
Tél. 01 53 46 68 68  
e-mail :  
[cisa@cnosf.org](mailto:cisa@cnosf.org)

# Les CRISA : Conseils Régionaux Interfédéraux des Sports Aériens



Les Conseils Régionaux Interfédéraux des Sports Aériens (CRISA) sont des commissions des CROS qui visent à une meilleure coordination et une meilleure représentation des sports aériens au plan local et notamment dans le cadre de la mise en place des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature (CDESI).

Les CRISA ont plusieurs missions :

**Promouvoir les sports aériens** auprès des dirigeants des CROS et des CDOS soit directement soit par l'intermédiaire de la commission des sports de pleine nature.

- 2 **Faire mieux apprécier**, par les élus régionaux, la place occupée par les sports aériens tant au plan social qu'économique (commerce, emploi, tourisme, etc...)
- 3 **Être un lieu de ressource** pour l'ensemble des sports aériens de la région, en particulier pour les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Pour créer un CRISA, il faut :

### Étape 1 : Mobiliser les ligues et comités régionaux de sports aériens

- Réunir les ligues et comités régionaux et définir des enjeux communs
- Constituer un groupe de pilotage composé d'un élu et d'une équipe technique

### Étape 2 : Définir un projet de développement des sports aériens

- Réaliser un état des lieux (offre/demande/acteurs)
- Définir une stratégie globale de développement

### Étape 3 : Mobiliser des partenaires (DRDJS, Collectivités territoriales, DIREN, ...)

- Présenter l'état des lieux
- Proposer un projet de développement et un programme de travail
- Définir des modalités de collaboration

### Étape 4 : Officialiser le CRISA

- Faire valider par les ligues et comités régionaux et les partenaires le projet de développement et le programme de travail
- Officialiser au sein du CROS le CRISA en le dotant d'un budget identifié propre
- Communiquer sur les travaux conduits (presse, conférences,...)

A ce jour, 12 CRISA sont identifiés dans les régions suivantes :

- Aquitaine
- Bretagne
- Centre
- Champagne-Ardenne
- Dauphiné
- Languedoc-Roussillon
- Midi-Pyrénées
- Pays de Loire
- Poitou-Charentes
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Rhône-Alpes
- Savoie





## Le concept de "Stade aérien"

**On peut définir un "stade aérien" comme un espace aménagé susceptible d'accueillir simultanément ou en alternance plusieurs sports aériens et leurs publics pour des activités de loisirs, d'entraînement, de compétition et de démonstration. Les stades aériens complètent la longue liste des équipements aménagés ou naturels existants, gérés par les différentes fédérations, qui permettent la pratique des sports aériens sur tout le territoire national.**

Le concept peut être concrétisé soit sur une plate-forme aéronautique déjà existante, soit sur une entité à créer.

Cette mutualisation de la majeure partie des installations permet une réduction à la fois des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement pour chaque partenaire. Elle permet d'offrir une meilleure visibilité globale des sports aériens.

Un tel stade aérien doit être localisé à proximité des zones à forte densité de population. Il doit être pensé comme un "équipement de proximité" qui ne remplace pas les gros centres d'entraînement labellisés, les aérodromes dédiés à une pratique sportive intensive et permanente, le réseau des aérodromes pour l'aviation légère de tourisme, les écoles... et autres structures d'intérêt régional, départemental ou intercommunal.

Il doit constituer une nouvelle zone de loisir dans la région susceptible de faire naître une activité en hôtellerie et restauration et de générer des emplois, permanents ou saisonniers.

Un stade aérien peut être l'amorce de l'aménagement d'une zone plus large dédiée à d'autres loisirs de pleine nature tels que VTT, randonnée, tennis, piscine, équitation, camping... Des études menées dans plusieurs régions ont montré que les sports aériens drainaient, en plus des sportifs eux-mêmes, leurs familles et amis, des visiteurs curieux et des promeneurs, consommateurs de services et de biens.

Une commission d'usagers doit exister sur chaque site où se pratiquent des sports aériens. Elle est prévue par la loi dite "Barnier". Elle regroupe toutes les associations sportives utilisant le site et les autres résidents : entreprises commerciales diverses (réparation, entretien, etc.), écoles privées, ...) Le gestionnaire du site est associé aux travaux ainsi que les représentants des populations riveraines.

Ceci doit avoir pour effet d'améliorer le dialogue entre les parties et de permettre de désamorcer d'éventuels conflits.



## La Fédération Française d'Aéromodélisme (FFAM)

La Fédération Française d'Aéromodélisme a été créée en 1966. Elle compte, fin 2003, 680 clubs et 22 546 licenciés.

Pour pratiquer, les aéromodélistes utilisent des modèles réduits d'avions également appelés aéromodèles qui se classent dans trois grandes disciplines : vol libre, vol circulaire et vol radiocommandé, elles mêmes subdivisées en plus de 40 catégories différentes.

Forme originelle de l'aéromodélisme, le vol libre consiste à effectuer avec un aéromodèle, des vols de durée. Le vol libre se pratique avec des planeurs purs qui peuvent être mis en vol par treuillage manuel, par un moteur caoutchouc ou par un moteur thermique dont la durée de fonctionnement est limitée à quelques secondes.

Le vol circulaire se pratique avec des aéromodèles reliés au pilote par deux câbles. Ainsi, les avions tournent autour du pilote et évoluent dans une demi-sphère. Cette discipline se subdivise en quatre catégories : la vitesse, l'acrobatie, la course et le combat.

Les possibilités offertes par le vol radiocommandé en font la discipline la plus pratiquée en France et dans le Monde. Le développement de l'électronique a permis de disposer de radio commandes performantes, autorisant des réglages fins et permettant de commander à distance tous types d'appareils : avions, planeurs, hélicoptères, montgolfières, etc.

Dans ces trois grandes disciplines, des compétitions sont organisées chaque année et la Fédération Française d'Aéro-Modélisme chapeaute 16 championnats de France différents au cours desquels 800 à 1 000 compétiteurs, selon les années, s'affrontent.

### Contact

► **Fédération Française d'Aéromodélisme**  
108, rue Saint-Maur  
75011 PARIS  
Tél. 01 43 55 82 03  
Fax 01 43 55 79 93  
e-mail : [ffam@wanadoo.fr](mailto:ffam@wanadoo.fr)  
Site Web : [www.ffam.asso.fr](http://www.ffam.asso.fr)

## La Fédération Française d'Aérostation (FFA)

La FFA est une association fondée en 1977. Elle compte 795 pilotes brevetés et stagiaires sur 650 ballons. Son objet est de :

- Développer les vols aérostatiques en France, qu'ils soient faits en ballon à air chaud ou en dirigeable,
- Favoriser la formation de pilotes et développer l'instruction technique dans le cadre aéronautique,
- Encourager la construction,
- Organiser, encourager, coordonner l'action des associations affiliées,
- Fixer les règlements sportifs,
- Représenter l'Aérostation française,
- Participer aux actions de développement de l'Aérostation dans le monde,
- Développer l'esprit aérostatique en France et plus particulièrement dans la jeunesse.



### Contact

► **Fédération Française d'Aérostation**  
6, rue Galilée  
75116 PARIS  
Tél./fax 01 47 23 56 20  
e-mail : [FFA@ffaerostation.org](mailto:FFA@ffaerostation.org)  
Site Web : [www.ffaerostation.org](http://www.ffaerostation.org)

## La Fédération Française Aéronautique (FFA)

Depuis sa création en 1929, la FFA contribue au développement de l'aviation légère (vol moteur) et des aéro-clubs tout en veillant au maintien des acquis des pilotes. Sa plus belle mission est de transmettre la passion du pilotage et de confier les commandes à un maximum d'élèves\*. Apprendre à piloter permet de ressentir de nouvelles sensations, de découvrir une autre dimension et de satisfaire le plus vieux rêve de l'humanité.

La FFA regroupe :

- 600 aéro-clubs (associations de type loi 1901) dont les dirigeants bénévoles seront ravis d'accueillir les futurs commandants de bord (un terrain d'aviation tous les 50 kilomètres),
- 45 000 pilotes qui conjuguent le « *je vole donc je suis* » et qui réalisent près de 700 000 heures de vol par an,
- 2 600 instructeurs qui accompagneront dans leur apprentissage les élèves avant de les laisser voler de leurs propres ailes,
- 2 200 avions, de 2 à 4 places, se déplaçant à une vitesse de 180 à 300 km/h.

Après avoir passé leur PPL (Private Pilot License), les pilotes licenciés pourront découvrir de nouveaux horizons (vol montagne, vol de nuit...) et vivre toutes les facettes du pilotage en participant notamment aux compétitions régionales, nationales, européennes et internationales. Au programme : pilotage de précision seul à bord, rallye aérien en équipage, voltige aérienne...

\* Pour accompagner les jeunes de moins de 21 ans, la Fédération a lancé l'action "Objectif Pilote". La philosophie de ce concept repose sur un contrat entre le jeune pilote et son aéro-club : à la réalisation de l'objectif choisi (premier vol solo ou "lâcher", brevet de base, licence de pilote privé, qualification "voltige" ou "vol montagne"), le licencié reçoit une bourse et peut ainsi obtenir jusqu'à 2 000 euros.

## La Fédération Française de Giraviation (FFG)

la Fédération Française de Giraviation, fondée en 1989, fédère les associations, sociétés ou personnes physiques qui pratiquent l'hélicoptère à titre de loisir, de travail ou de sport.



Elle fonctionne avec des commissions de travail qui ont en charge les problèmes tels que la pratique des jeunes, les manifestations sportives, la formation privée, les assurances, les loisirs...

Elle est l'interlocuteur privilégié des autorités aéronautiques (DGAC) en ce qui concerne l'évolution de la réglementation de la pratique de la giraviation.

Elle organise chaque année les Championnats de France d'hélicoptères qui sélectionnent les meilleurs équipages pour représenter la France lors des Championnats du Monde tous les 3 ans.

### Contact

► **Fédération Française Aéronautique**  
155, av. de Wagram  
75017 PARIS  
Tél. 01 44 29 92 00  
Fax 01 44 29 92 01  
E-mail : [contact@ff-aero.fr](mailto:contact@ff-aero.fr)  
Site Web : [www.ff-aero.fr](http://www.ff-aero.fr)

### Contact

► **Fédération Française de Giraviation**  
Aérodrome de Lognes  
Emerainville  
77185 LOGNES  
Tél. 01 60 05 71 20  
Fax 01 60 05 58 54  
e-mail : [ff\\_giraviation@wanadoo.fr](mailto:ff_giraviation@wanadoo.fr)  
Site Web : [www.helico.org](http://www.helico.org)

## La Fédération Française de Parachutisme (FFP)

Créée en 1949, la FFP est chargée de l'organisation et de la promotion de l'ensemble de ses activités, à savoir :

- le parachutisme sportif (précision d'atterrissage, voltige individuelle, vol relatif, voile contact, free style et sky surf, free fly et chute assis),
- le parachutisme ascensionnel,
- le parapente (dans le cadre d'une convention avec la FFVL),
- la chute libre en soufflerie.

A l'échelon national, la pratique du parachutisme s'organise autour de 81 écoles.

En 2003, 650 000 sauts ont été effectués à partir de 571 avions dont la majorité sont des Pilatus Porter.



### Contact

► **Fédération Française de Parachutisme**  
62, rue de Fécamp  
75012 PARIS  
Tél. 01 53 46 68 68  
Fax 01 53 46 68 70  
e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)  
Site Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

## La Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé (FFPLUM)

Fondée en 1981, la FFPLUM défend et promeut la réglementation de septembre 1998 qui définit l'ULM. On distingue 5 classes : les multiaxes, les pendulaires, les paramoteurs, les autogires et les ballons motorisés.

L'ULM est biplace, VFR (Vol à vue) de jour et ne doit pas dépasser 472,5 kg au décollage (si équipé d'un parachute machine). Son pilotage offre une très grande liberté (sans les contraintes de l'aviation certifiée) mais suppose une très grande responsabilité.

La politique de la FFPLUM porte principalement sur :

- La réglementation : lutte contre les dérives et défense de la législation française,
- La sécurité : analyse systématique des accidents et coopération avec les organismes officiels,
- La formation : garantir un enseignement de qualité,
- Le sport : promotion aux niveaux régional, national, européen.

Le mouvement est en plein essor, les appareils de plus en plus nombreux et variés. Fin 2004 la FFPLUM compte 10 000 licenciés. Sa politique est relayée par différents supports (Internet, ULM-Info, annonces dans la presse spécialisée) et sur de nombreux terrains et manifestations.



### Contact

► **Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé**  
96 bis,  
rue Marc Sangnier  
BP 341  
94700 MAISONS ALFORT  
Tél. 01 49 81 74 43  
Fax 01 49 81 74 51  
e-mail : [ffplum@ffplum.com](mailto:ffplum@ffplum.com)  
Site Web : [www.ffplum.com](http://www.ffplum.com)

# La Fédération Française de Vol à Voile (FFVV)

La FFVV a été fondée en 1966.

Le vol à voile, sport de glisse, ne demeure pas seulement fait de compétitions nationales ou internationales, heureusement, mais reste également une pratique de loisir et de plaisir. Dans la plupart des clubs, chaque pilote, en fonction de son entraînement et du planeur dont il dispose, va se lancer un défi : réussir un circuit prévu à l'avance. Chaque vol est une aventure dont l'issue est toujours un peu aléatoire. Le pilote impétueux ou insensible aux subtils changements de la masse d'air peut être obligé de se poser sur un autre aérodrome ou dans un champ. Mais il ne s'agit là que d'un atterrissage normal sur un terrain non préparé.

Les planeurs deviennent toujours plus performants grâce à l'utilisation de matériaux composites et des découvertes en aérodynamiques. Par exemple leur finesse, (c'est à dire la distance, en km, parcourue en air calme pour une perte de hauteur de 1000 m) atteint maintenant plus de 43 pour les standards (15 m d'envergure) et plus de 60 pour les libres (25 m et plus d'envergure).

#### ► Quelques repères chiffrés :

Distance absolue en un vol de plus de 15 h : **3 008 km**

Distance en ligne droite à but fixé : **1 383 km**, VINON-FEZ

Vitesse moyenne sur un triangle de 1 000 km : **169,72 kmh**

Altitude absolue : **14 938 m**

#### Contact

##### ► Fédération Française de Vol à Voile

29, rue de Sèvres  
75006 PARIS  
Tél. 01 45 44 04 78  
Fax 01 45 44 70 93  
e-mail :  
[info@ffvv.org](mailto:info@ffvv.org)  
Site Web :  
[www.ffvv.org](http://www.ffvv.org)

# La Fédération Française de Vol Libre (FFVL)

Fondée en 1974, la FFVL a pour but de favoriser la pratique du vol libre, sport de pleine nature, dans la diversité de toutes les disciplines dont elle a la délégation ministérielle : delta, parapente, cerf-volant et kite (glisses aéro-tractées). La FFVL est ainsi intéressée par les trois milieux (aérien bien sûr, mais aussi terrestre et maritime) ce qui l'a conduit à se doter d'une charte sur l'environnement.

- Elle a pour objet :
- D'organiser, de diriger et de promouvoir la pratique du vol libre, que ce soit de compétition ou de loisir,
  - D'étudier les règlements et programmes sportifs,
  - De mettre au point un enseignement spécifique,
  - De rechercher toujours une meilleure sécurité,
  - De soutenir, coordonner l'action des associations,
  - De représenter le vol libre français dans le monde.

Elle est aussi porteuse de projets destinés à promouvoir la culture de l'air chez les plus jeunes (Educ'En Ciel) ou de permettre aux personnes à mobilité réduite, qui le souhaitent, de pratiquer en autonomie (Hand'Icare).

550 sites de pratique sont répartis sur l'ensemble du territoire national, 577 clubs actifs et 228 écoles labellisées.

#### Contact

##### ► Fédération Française de Vol Libre

4, rue de Suisse  
06000 NICE  
Tél. 04 97 03 82 82  
Fax 04 97 03 82 83  
e-mail : [ffvl@ffvl.fr](mailto:ffvl@ffvl.fr)  
Site Web : [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)

